



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 218.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (protection des locataires qui possèdent des animaux de compagnie)/The Residential Tenancies Amendment Act (Protecting Tenants Who Own Pets)*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M. le *ministre* MACKINTOSH, M. LAMOUREUX, M^{me} KORZENIOWSKI et M. REID interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Il est convenu de modifier la proposition par suppression du sixième paragraphe qui suit :

que le coût de la vie très compétitif de la province et ses excellents services publics en font l'endroit idéal pour les créateurs qui y vivent et qui y travaillent;

M^{me} BRICK présente la proposition suivante :

Proposition n^o : Organismes manitobains voués aux arts et à la culture

Attendu :

que le dynamisme des organismes artistiques et culturels du Manitoba jouit d'une renommée de longue date;

que notre province bénéficie d'une grande diversité de festivals culturels formidables, tels que Folklorama, le Royal Manitoba Winter Fair, le Festival de jazz de Winnipeg, le Festival du Voyageur, le Folk Fest, le Gimli Film Festival et le Festival Fringe;

qu'un nombre impressionnant d'institutions artistiques de renom sont installées au Manitoba depuis longtemps, tels le Royal Winnipeg Ballet, les Danseurs contemporains de Winnipeg, l'Opéra du Manitoba et l'Orchestre symphonique de Winnipeg;

que le dynamisme de la collectivité littéraire de notre province favorise l'épanouissement de jeunes talents et que des auteurs lus internationalement comme Margaret Laurence, Miriam Toews, Carol Shields et David Bergen en sont issus;

que les artistes manitobains proviennent de diverses origines, qu'ils œuvrent dans presque tous les domaines artistiques et qu'ils sont formés et appuyés grâce à un éventail de programmes et de subventions offerts en grande partie par le Conseil des arts du Manitoba;

que Retrouvailles Manitoba se déroule en 2010, année de célébrations ayant pour but d'attirer vers la province les anciens Manitobains grâce à des festivals et à des activités spéciales;

que Winnipeg est officiellement la capitale culturelle du Canada pour 2010, désignation qui entraîne la tenue de nombreux événements spéciaux dans la ville au cours de l'année,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer d'appuyer les organismes voués aux arts et à la culture qui rehaussent les possibilités de tourisme et la qualité de vie unique que présente notre province.

Il s'élève un débat.

M^{mes} BRICK et DRIEDGER ainsi que MM. WIEBE, FAURSCHOU, SARAN et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (commercialisation par abonnement par défaut et amélioration des recours)/The Consumer Protection Amendment Act (Negative Option Marketing and Enhanced Remedies);*

(M. le ministre MACKINTOSH)

(N^o 36) — *Loi corrective de 2010/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2010;*

(M. le ministre SWAN)

(N^o 228) — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act.*

(M^{me} SELBY)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (C. Sawchuk, S. Shulmosh, M. Hempel et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (S. Wasilka, D. Jackson, K. Dreger et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (M. LeGall, M. Theoret, R. Roulette et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (P. Dobson, C. Cariou, E. Cook et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (J. Smith, R. Nafostowicz, C. Pelda et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (G. Harrison, F. Faucher, C. Druwe et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (R. Alexander, M. Alexander, L. Corbin et autres)

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration rendant hommage à Chantelle Chornoby, 21 ans, de la Première nation de War Lake, qui a lutté contre le cancer la majeure partie de sa vie.

M. HAWRANIK et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Mardi 11 mai 2010

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GRAYDON, WHITEHEAD, FAURSCHOU, JENNISSEN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la Fondation autochtone de guérison sera examinée le mardi 18 mai 2010.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke